

# PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Appel des présents.

**Présents** : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Cécile BART, Sébastien BEAUCOTE, Stéphanie DARRIET, Céline COSTA, Grégory HOLTON, Richard JAZE, Julien MIALHE, Nadia MILLOT, François ROBINEAU, Viviane TRESSOUS.

**Absents excusés** : Danielle BERRUYER (pouvoir à V.TRESSOUS), Renaud BRUNET (pouvoir à D.CLAVERIE), Corinne MAZAS (pouvoir à M.LIBREAU), Jacques MEILLAN (pouvoir à R.JAZE), Laurent HALIN (pouvoir à F.ROBINEAU), Frédéric DELPECH (pouvoir à S.BEAUCOTE), Julie HENNAUT (pouvoir à S.DARRIET), Alain SIDAOU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur François ROBINEAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre dernier.**

**Voté à l'unanimité**

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – Décision Modificative n°3.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des écritures comptables pour ajuster les dépenses et recettes de Fonctionnement comme suit :

SECTION DE DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
012	6331		Cotisations mobilité	+ 600,00
012	6336		Cotisations CNFPT	+ 2 600,00
012	64111		Rémunérations	+ 7 800,00
012	6451		Cotisations URSSAF	+ 11 000,00
65	65888		Autres charges de gestion courantes	- 22 000,00
011	615221		Groupe scolaire travaux Bardage	+ 62 000,00
			TOTAL	+62 000,00
SECTION DE DE FONCTIONNEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
75	758888		Remboursement assurance	+ 62 000,00
			TOTAL	+ 62 000,00

Adopté à l'unanimité.

#### 2 – Délibération portant à l'ouverture des crédits d'investissement sur 25%

Le Conseil municipal d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 25% maximum, jusqu'à l'approbation du Budget 2024.

**Voté à l'unanimité.**

#### 3 – Participation Ecole des bois

Comme chaque année, la Commune verse une participation à l'école des bois selon la réglementation sur les établissements privés qui est en vigueur.

Pour cette année, le forfait par élève pour l'exercice 2022, égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques maternelles d'une part et élémentaires d'autre part de la commune de MARTILLAC, est de 1 534,00 € pour les élèves en maternelle et de 521,00 € pour les élèves en élémentaire.

**Voté à l'unanimité.**

#### **4 – Révision des tarifs de Restauration scolaire**

Vu par les membres de la Commission Jeunesse réunis en date du 28 novembre 2023, Il est proposé de réviser les tarifs de restauration scolaire à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

- Enfants de la commune 3,10 €.
- Pour les enfants hors communes 4,70 €.
- Repas adultes : 4,20 €.

Pour répondre aux besoins de dernières minutes, et permettre la bonne gestion des stocks de denrées, le service de « repas d'urgence » est modifié à 5,50 €.

Il est procédé également à la modification du Règlement intérieur.

**Voté à l'unanimité.**

#### **5 – Dénomination de voies nouvelles**

Avec la création d'un lotissement situé route Jean de Ramon, 2 nouvelles voies créées sont à nommer :

- Allée des Palombes
- Impasse des Fauvettes

**Voté à l'unanimité.**

#### **6 – Convention EPFNA**

L'EPFNA est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il convient de valider la Convention d'intervention sur la propriété DENISE arrêté en Conseil d'Administration de l'EPFNA le 23 novembre dernier.

**Voté à l'unanimité.**

#### **7 – Subvention GDSA33**

La Commune de Martillac peut verser une subvention au Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde, qui contribue à réguler les frelons asiatiques et aide au maintien des abeilles sur la Commune de Martillac (200 €).

**Voté à l'unanimité.**

#### **8 – Modification du tableau des effectifs**

Sur proposition de la Commission des Ressources humaines réunie le 24/11, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste à fermer	Poste à ouvrir
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint du Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Rédacteur territorial	Attaché territorial

**Voté à l'unanimité.**

#### **9 – Participation Employeur sur la Mutuelle Santé des agents**

Sur proposition de la Commission des Ressources humaines réunie le 24/11, la Commune décide de participer aux frais de la Complémentaire Santé des agents de la Collectivité (mutuelle santé). Montant attribué à compter du 01/02/2024 : 10 €/agent/mois.

**Voté à l'unanimité.**

#### **10 – Rapport d'activités du SIEAPA du canton de La Brède (2022)**

Présentation du Rapport d'activités transmis aux élus.

**Voté à l'unanimité.**

#### **11 – Rapport d'activités du SDEEG 2022**

Présentation du rapport d'activités transmis aux élus.

**Voté à l'unanimité.**

Questions diverses.

- Une famille Martillacaise a été hébergée en urgence à Cadaujac (suite à l'incendie de son logement). La Commune de Martillac participera aux frais de remise en état du logement d'urgence après que la famille aura quitté les lieux.
- Une négociation est en cours avec les ayants-droits pour le logement vacant BOUVRY.
- Distribution des Agendas par les élus-es à compter du 16 décembre.
- Prochain Conseil municipal le 15 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.